

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SADIRAC**

Du 23 FEVRIER 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 23 février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Sadirac, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel COZ, Maire.

Date de convocation : 16 février 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Nombre de conseillers municipaux ayant remis un pouvoir : 1 puis 2 à 19h30

Présents : Mesdames Aurélie BROCHARD, Barbara DELESALLE, Christelle DUBOS, Florence FOURNIER, Valérie KIEFFER, Catherine MARBOUTIN, Nathalie PELEAU (départ à 19h30), Christine RUGGERI et Messieurs Raymond ALBARRAN, Alain BARRAU, Auguste BAZZARO, Fabrice BENQUET, Hervé BUGUET, Claude CAMOU, Pierre CHINZI, Alain COLLET, Daniel COZ, Patrick GOMEZ, Jean-Marc KIEFFER (arrivé à 18h40), Jean-Louis MOLL, Alain STIVAL et Jean-Louis WOJTASIK.

Absents représentés :

Monsieur Gilles BARBE ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis MOLL,

Madame Nathalie PELEAU ayant donné pouvoir à Madame Christine RUGGERI (départ à 19h30).

Absents :

Mesdames Iris GAYRAUD, Sandra GOASGUEN et Messieurs Jean-Clément CANCLAUD MONTION, Jean-Louis CLEMENCEAU.

Madame Catherine MARBOUTIN est désignée secrétaire de séance.

Après appel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2017

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2017.

Nombres d'élus présents : 21

Nombre de votants : 22 (dont 1 procuration)

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATIONS

1- Gouvernance du Conseil Communautaire suite à la modification du périmètre de la CCC au 1^{er} janvier 2018

Préambule explicatif

Monsieur le Préfet de la Gironde a pris un arrêté le 27 décembre 2017 actant la modification du périmètre de la Communauté de Communes du Créonnais au 1^{er} janvier 2018 : retrait de la Commune de Cardan et adhésion de la Commune de Camiac et Saint Denis.

Malgré l'adhésion de la Commune de Camiac et Saint Denis, celle-ci ne peut pas encore être représentée au sein du Conseil Communautaire du fait de l'existence d'un accord local fixant le nombre de conseillers communautaires qu'il convient de réviser.

Les communes membres de la CCC disposent d'un délai de 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2018 pour trouver un accord amiable sur le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires faute de quoi il appartiendra au Préfet d'appliquer le mode de calcul prévu aux paragraphes III et suivants de l'article L5211-6-1 du CGCT.

A défaut de délibérations concordantes dans le délai précité en faveur d'un accord local, la composition du conseil communautaire sera fixée par arrêté suivant des modalités de droit commun prévues au II à V de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), c'est-à-dire à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Monsieur le Préfet dans la notification de son arrêté de modification du périmètre de la Communauté de Communes du Créonnais fixe la gouvernance de droit commun à 32 conseillers communautaires.

13 accords locaux sont envisageables (tableau en annexe)

Contexte réglementaire

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-6-1, L5211-6-2 et R 5211-1-2

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 27 décembre 2017 portant le périmètre de la Communauté de Communes du Créonnais au 1^{er} janvier 2018

Proposition de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le nombre et la répartition des conseillers communautaires avec effectivité au 1^{er} janvier 2018 et d'adopter un l'accord local AL4.

	Population retenue pour Gouvernance au 1er janvier 2018	Nombre de conseillers après modification de périmètre–droit commun -32 sièges	ACCORD LOCAL N° 4 RETENU PAR CONSEIL MUNICIPAL
CREON	4 579	9	9
SADIRAC	4 119	8	8
LA SAUVE MAJEURE	1 437	2	3
BARON	1 154	2	3
HAUX	810	1	2
LOUPES	746	1	2
CAPIAN	703	1	2
CURSAN	641	1	2
LE POUT	589	1	2
SAINT GENES DE LOMBAUD	379	1 non modifiable	1 NM
CAMIAc ET SAINT DENIS	359	1 non modifiable	1 NM
SAINT LEON	342	1 non modifiable	1 NM
BLESIGNAC	316	1 non modifiable	1 NM
VILLENAVE DE RIONS	313	1 non modifiable	1 NM
MADIRAC	226	1 non modifiable	1 NM
TOTAL	16 712	32	39

Délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

- de fixer à 39 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais (périmètre élargi à la Commune de Camiac et Saint Denis et réduit par le départ de la Commune de Cardan conformément à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017)
- de retenir l'accord local N° 4 (annexé à la présente délibération)

Nombres d'élus présents : 21

Nombre de votants : 22 (dont 1 procuration)

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Jean-Marc KIEFFER arrive à 18h40.

2- Incorporation dans le domaine communal d'un commun PLACE DE LORIENT, par prescription acquisitive

La Place de Lorient est desservie en termes d'accès, d'une part par le chemin de Pichebin, d'autre part depuis le chemin de Siron via ce que l'on qualifie de « commun ».

Le statut de ces commons est source d'insécurité juridique pour les riverains qu'ils desservent ; en l'occurrence, s'agissant de l'accès à une place publique, donc passage potentiellement très fréquenté, la commune ne se doit de sécuriser juridiquement cet espace.

Or, la parcelle cadastrée AC 1016 (anciennement 950), en zone UA du PLU, d'une superficie de 40 m², située en prolongation de la place de Lorient fait l'objet depuis plus de trente ans d'une possession continue, réelle, publique, et non équivoque accomplie à titre de propriétaire, par la Commune.

Aussi conformément à l'Article 2261 du Code Civil, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle au titre de la prescription acquisitive trentenaire, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants, et prévoir une ligne budgétaire de 500,00€ pour l'établissement de l'acte par notaire.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- **d'acquérir la parcelle AC 1016 d'une superficie de 40m2 située place de Lorient au titre de la prescription acquisitive trentenaire,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune.

Nombres d'élus présents : 22

Nombre de votants : 23 (dont 1 procuration)

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

3- Modification des statuts du S.I.A.E.P.A de la région de Bonnetan - création de la compétence D-Défense Extérieure Contre l'Incendie

Essentiels à la sécurité des personnes et des biens, les poteaux incendie font partie des sources d'eau mises à la disposition des pompiers par les communes.

Pour s'assurer que les SDIS disposent des moyens nécessaires en cas d'incendie, un entretien et des tests sont nécessaires.

La loi oblige les collectivités à s'assurer du bon état de fonctionnement des hydrants au moyen d'un contrôle annuel, effectués par les pompiers accompagnés d'exploitants.

L'entretien, la mise en état des hydrants est à la charge de la commune.

D'autre part, les hydrants font partie intégrante des réseaux d'eau potable, et leur maniement peut avoir des impacts sur la qualité de l'eau distribuée. Pour ces raisons, les poteaux incendie sont au cœur des préoccupations des exploitants.

Par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2017, les compétences du syndicat de Bonnetan ont été étendues à la Défense Extérieure Contre d'Incendie. Cette nouvelle compétence, dite compétence D concerne 3 options :

- l'élaboration et la mise à jour du schéma communal ou intercommunal de DECI
- l'organisation des contrôles des points d'eau incendie
- la création, maintenance, l'entretien, l'apposition de la signalisation, et le remplacement des points d'eau incendie

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette compétence pour les options 1 et 3, à savoir, l'élaboration et la mise à jour du schéma communal ou intercommunal de DECI et la création, la

maintenance, l'entretien, l'apposition de la signalisation, et le remplacement des points d'eau incendie (le SDIS procédera encore cette année au contrôle des hydrants).

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- **d'adhérer à la compétence D - Défense Extérieure Contre l'Incendie pour les options 1 et 3, à savoir, l'élaboration et la mise à jour du schéma communal ou intercommunal de DECI et la création, la maintenance, l'entretien, l'apposition de la signalisation, et le remplacement des points d'eau incendie,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**

Nombres d'élus présents : 22

Nombre de votants : 23 (dont 1 procuration)

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

4- Modification de commission municipale

A la demande des intéressés, il y a lieu d'apporter des modifications dans la composition de la commission « Urbanisme, assainissement, travaux du quotidien ».

Monsieur Claude CAMOU remplace Madame Aurélie BROCHARD.

Le vote à bulletin secret n'étant pas obligatoire pour ce type d'instance et comme l'autorise l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il sera proposé au Conseil Municipal de procéder à la nomination à main levée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de procéder à la désignation à main levée.**
- **APPROUVE la nouvelle composition des commissions municipales «Urbanisme, assainissement, travaux du quotidien » telle que mentionnée ci-dessus.**
- **CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**

Nombres d'élus présents : 22

Nombre de votants : 23 (dont 1 procuration)

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Nathalie PELEAU part à 19h30.



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – SADIRAC 2018

Rappel

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT, il est défini comme suit : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Présentation

Les orientations budgétaires pour 2018 présentées au Conseil Municipal s'inscrivent dans un contexte de contraintes accrues sur les ressources de la collectivité sous l'effet d'une modification en profondeur de la fiscalité locale avec la suppression partielle de la taxe d'habitation.

Malgré cette conjoncture, nous poursuivons avec détermination la mise en œuvre de nos priorités et notamment notre programme d'investissement de mandature de **8 millions d'euros**.

L'ambition de la municipalité repose sur une stratégie financière constante qui implique, en fonctionnement, une exigence de sérieux, la stabilité de la fiscalité directe locale et la mobilisation de nouveaux potentiels de recettes, visant à consolider notre autofinancement. Le maintien à un niveau convenable de notre épargne brute en 2018 nous permettra ainsi de contenir encore à un niveau modéré notre endettement et d'asseoir la soutenabilité financière de notre programme de mandature.

Le présent **Document d'Orientations Budgétaires** retrace les choix de la municipalité pour 2018 dans la continuité des engagements de la majorité municipale dont l'objectif est de dynamiser et poursuivre le développement de la commune.

I- LES ELEMENTS DE CONTEXTE AYANT DES REPERCUSSIONS SUR LE BUDGET MUNICIPAL

A- L'environnement économique et PLF 2018:

Le projet de loi de finances pour 2018 est calé sur un taux de croissance de 1,7% et prévoit un taux d'inflation de 1,1%. Le Gouvernement mise sur un déficit public ramené à 2,6% du produit intérieur brut fin 2018. Sur cette base, la dette publique resterait stable à 96,8% du PIB. Pour tenir ce cap, le Gouvernement engage un plan d'économies de 15 milliards d'euros : 7 milliards pour l'Etat, 5 milliards pour la Sécurité sociale et 3 milliards pour les collectivités locales. Il est expliqué qu'il s'agit de freiner l'augmentation mécanique des dépenses publiques et non de réduire les crédits.

B- L'incidence du projet de loi de finances pour les collectivités

Depuis 2014, les dotations versées aux collectivités ont été diminuées. En quatre années, la dotation globale de fonctionnement de Sadirac a baissé de 81 677 €, ce qui représente une baisse de 10%. Le Gouvernement prévoit une diminution de 13 milliards d'euros des dépenses de fonctionnement des collectivités de 2018 à 2022 dont 3 milliards en 2018 (c'est en réalité une moindre progression des dépenses dont il s'agit). Il a toutefois confirmé que cela ne se traduirait pas par une baisse des dotations.

Toujours sur le terrain financier, priorité sera donnée à l'investissement local. L'Etat portera son effort à « 1,8 milliard d'euros en 2018 soit + 77% par rapport à 2015 » au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, 996 millions d'euros), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL, 665 millions d'euros) (et la dotation de soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville pour 150 millions d'euros).

C- L'évolution des périmètres de l'action municipale : Transferts de compétences à la Communauté de Communes du Créonnais (CCC)

1-Rappel du principe budgétaire de transfert de charges

Le transfert de compétences à la CCC, entraîne de plein droit la mise à disposition des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice.

La procédure budgétaire de transfert de compétences vise la neutralité budgétaire entre la commune et la Communauté de Communes du Créonnais. Les biens et services visés par les transferts de compétences sont transférés à la CCC qui dispose alors des financements qu'apportait la commune avant le transfert.

Les biens immobiliers et mobiliers transférés restent propriété de la commune mais sont mis gratuitement à la disposition de la CCC qui en assure toute la charge.

Les transferts de charges, résultant des transferts de compétences, sont calculés par les services de la commune et de la CCC puis proposés à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT), instance installée à la CCC et composée d'un représentant de chaque commune membre. Les mouvements budgétaires qui en résultent sont déduits (transfert de dépenses) ou ajoutés

(transfert de recettes) à l'attribution de compensation versée chaque année à la commune (269 241€).

2-Rappel des domaines concernés en 2017 et leur impact budgétaire

Les compétences transférées à la Communauté de Communes du Créonnais sont :

- **la mission locale**

Sur cette compétence, l'attribution de compensation est diminuée de 5 456.9 €.

- **Gironde numérique**

Sur cette compétence, l'attribution de compensation est diminuée de 4 917 ,94 €

- **Le SYSDAU**

Sur cette compétence, l'attribution de compensation est diminuée de 6 056.46 €

- **La banque alimentaire**

Sur cette compétence, l'attribution de compensation est diminuée de 1 072 €

- **Les équipements sportifs à vocation communautaire**

En 2017, concernant la commune de SADIRAC, une nouvelle mise à disposition concerne le terrain de rugby, le terrain synthétique ainsi que les vestiaires foot et rugby. La mise à disposition, sans transfert de propriété a lieu à titre gratuit.

Sur cette compétence, en 2017, l'attribution de compensation a été diminuée de 61 232 €.

Toutefois, l'entretien et la maintenance continueront d'être effectués par les services de la collectivité ayant en charge la gestion des biens. Les charges ainsi supportées par la SADIRAC seront refacturées à la CCC sur la base du montant des charges transférées réactualisé chaque année.

D- La mutualisation de locaux avec la communauté de communes

Depuis le 1er janvier 2015, les locaux de la mairie de SADIRAC ont été mutualisés avec la CCC.

Cette mutualisation a pris fin au 1^{er} juin 2017. Les recettes relatives à la mise à disposition des locaux est diminuée de moitié en 2017. (compte 752).

E- Le temps périscolaires

En septembre 2015, les écoles publiques de SADIRAC passaient à la semaine de 4 jours et demi d'école en application de la réforme des rythmes scolaires. Parallèlement, des temps d'activité périscolaires étaient organisés dans les écoles sur les créneaux libérés de fin de journée.

Cette réforme a eu des incidences budgétaires importantes.

Le nouveau gouvernement laisse aujourd'hui le choix de maintenir ou non la semaine de 4,5 jours d'école ou de revenir à une semaine de 4 jours.

Les familles des enfants scolarisés dans les écoles Sadiracaises ont été invitées à se prononcer lors d'une consultation sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles publiques pour la rentrée

2018. Elles ont fait le choix de maintenir la semaine à 4 jours et demi pour 52% des familles qui se sont prononcées.

Le maire a présenté ces résultats lors du conseil municipal du 9 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité a pris acte des résultats de la concertation et de l'enquête auprès des familles et a DECIDE de suivre la décision démocratique des familles, à savoir le maintien de la semaine à quatre jours et demi. Il a également DECIDE de maintenir le principe de la gratuité des temps d'activités périscolaires.

Le budget relatif à l'organisation des temps scolaires sera donc reporté sur 2018 en année pleine. Les dépenses et les recettes seront budgétées sur le budget de la caisse des écoles. La dotation budgétaire d'équilibre allouée à la caisse des écoles sera maintenue.

II - BUDGET PRINCIPAL : LE FONCTIONNEMENT

A- Les recettes de fonctionnement du budget principal

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par chapitre

CHAPITRES		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 estimé	Variation/Réalis é 2017 en €	Variation/ budget 2017 en %
70	Produits des services	506 806,37 €	586 278,84 €	600 678,70 €	646 518,66 €	45 839,96	7,63%
73	Impôts et taxes	1 671 046,00 €	1 794 590,15 €	1 929 332,15 €	1 777 139,80 €	-152 192,35	-7,89%
74	Dotations et subventions	951 930,25 €	875 904,65 €	814 227,04 €	947 647,04 €	133 420,00	16,39%
75	Autres produits de gestion courante	25 850,11 €	13 218,41 €	16 089,69 €	14 936,26 €	-1 153,43	-7,17%
76	Produits financiers	29,15 €	21,80 €	19,35 €	18,06 €	-1,29	-6,67%
77	Produits exceptionnels	10 385,53 €	4 829,55 €	9 145,86 €	36 258,35 €	27 112,49	296,45%
O13	Atténuation de charges	56 139,71 €	65 171,76 €	42 593,80 €	53 256,00 €	10 662,20	25,03%
Total des recettes de fonctionnement		3 237 052,12 €	3 345 271,91 €	3 418 009,34 €	3 475 774,17 €	57 764,83	1,69%

Les recettes réelles de fonctionnement restent stables entre 2016 et 2017 (+1,69%).

1. Les recettes fiscales

Conformément aux engagements pris, la Municipalité **n'augmentera pas les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières.**

Le produit des impôts locaux progressera du seul fait des bases qui varieront par l'entrée de nouvelles bases résultant de l'achèvement de logements ou de la revalorisation des valeurs locatives suites à des travaux d'amélioration.

Les bases d'imposition varieront également sous l'effet du coefficient de revalorisation des valeurs locatives voté en loi de finances.

Le produit des impôts sera toutefois amputé par la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des foyers d'ici 3 ans en fonction des revenus. Cette mesure entrera en vigueur en 2018.

Une compensation de l'Etat est prévue pour la perte de ressources des collectivités qui résultera de ce dispositif.

Ceci étant, par prudence, le montant 2017 sera reporté en 2018 soit **1 572 000 €**.

Notons, que du fait de l'impact de la réforme de la taxe d'habitation, un transfert d'une partie des crédits inscrits au chapitre 73 (fiscalité) vers le chapitre 74 (compensations et dotations de l'Etat) sera probablement observé.

2. Les autres recettes de fonctionnement

Le produit des droits de mutation est maintenu en prévision pour un montant de **60 000 €**, considérant la prudence qu'il est nécessaire de conserver quant à ce produit qui peut être affecté par des variations brutales.

Cette hypothèse peut être examinée au regard du nombre de Déclaration d'Intention d'Aliéner reçu les années précédentes :

	Réalisés en 2013	Réalisés en 2014	Réalisés en 2015	Réalisés en 2015	Réalisés en 2016	Réalisés en 2017
DIA	96	68		113	117	129
Droits de mutation	87 015€	68 689€	60 000€	63 614€	73 691€	85 862,00€

3. L'attribution de compensation(AC)

- la part communale de CVAE est transférée à la CCC. Elle est compensée par le mécanisme de l'attribution de compensation.

En 2017, avec le transfert de la compétence sur les équipements sportifs mis à disposition des associations communautaires, le montant de l'AC a été diminué selon les conditions validées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de 61 232 € par rapport à 2016. L'AC pour 2017 est donc de **162 418.15 €**.

La CCC a toutefois versée un montant de 183 686,80 € soit 21 268,65 € en plus que la somme due. Ce trop perçu sera repris sur le budget 2018. La prévision 2018 sera donc de 141 000 €.

4. Les dotations

Le projet de loi de finance 2018 prévoit une stabilité de la DGF.

Par prudence, nous inscrirons une prévision 2018 en baisse de 3% par rapport à la dotation 2017.

Les dotations évolueraient donc de la manière suivante :

	2 013	2 014	2 016	2 017	2018 estimation
Dotations reçues (7411+74121+)	806 522 €	824 476 €	669 603 €	742 799 €	720 515 €
Évolution en valeur		17 954 €	-66 645 €	73 196 €	-22 284 €
Évolution en %		2%	-9%	11%	-3%

5. Les produits des services

Ils regroupent :

- les revenus des concessions dans le cimetière,
- les redevances et droits des services à caractère culturel, bibliothèque, musée, spectacles
- le loyer de la poste
- les subventions d'équilibre aux budgets, C.C.A.S, Caisse des Écoles et transport.

Le chapitre 70 enregistre une hausse notamment en raison de la prise en compte du montant des charges transférées relatif aux équipements sportifs.

6. Les prévisions de recette pour 2018

Dans le cadre de l'incertitude liée à la réforme de la taxe d'habitation et à l'évolution des dotations de l'Etat aux collectivités, c'est dans un environnement contraint que nous devons construire le budget 2018.

Le projet de budget 2018 s'établit sur la base des éléments connus à la date de réalisation de ce document et selon les estimations suivantes :

CHAPITRES		CA 2017 estimé	2 018
70	Produits des services	646 518,66 €	587 840,00€
73	Impôts et taxes	1 777 139,80 €	1 730 000,00€
74	Dotations et subventions	947 647,04 €	879 515,03€
75	Autres produits de gestion courante	14 936,26 €	13 400,00€
76	Produits financiers	18,06 €	20,00€
77	Produits exceptionnels	36 258,35 €	1 000,00€
O13	Atténuation de charges	53 256,00 €	20 000,00€
O42	Opération d'ordre de transfert entre section	6 217,95 €	5 789,00€
Total des	Recettes de fonctionnement*	3 481 992,12 €	3 237 564,03€

* hors résultats reports

B - Évolution des dépenses de fonctionnement du budget principal

Les contraintes pesant sur les ressources de la collectivité et notre engagement ferme vis-à-vis des Sadiracais de stabilité des taux de fiscalité directe locale nous conduisent à redoubler d'attention en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

On constate depuis 2015 une bonne maîtrise des dépenses qui reflète les efforts de gestion engagés par la municipalité, avec notamment l'optimisation de la commande publique et le développement des groupements de commande avec la CCC et les communes membres.

Etat récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre

CHAPITRES		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 estimé	Variation 2016/ 2017 en €	Variation 2016/ 2017 en %
O11	Charges à caractère générale	792 103,25 €	661 193,89 €	682 676,39 €	669 544,12 €	-13 132,27	-1,92%
O12	Charges de personnel	1 170 491,13 €	1 303 220,12 €	1 266 490,18 €	1 338 820,04 €	72 329,86	5,71%
O14	Atténuations de produits	149 152,00 €	152 740,00 €	149 152,00 €	149 152,00 €	0,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	667 883,00 €	780 079,95 €	779 649,61 €	798 794,13 €	19 144,52	2,46%
66	Charges financières	114 904,71 €	105 182,90 €	86 866,15 €	231 495,82 €	144 629,67	166,50%
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	1 261,80 €	900,00 €	11 056,00 €	10 156,00	1128,44%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 894 534,09 €	3 003 678,66 €	2 965 734,33 €	3 198 862,11 €	233 127,78	7,86%

Pour autant, sur 2017 on notera une augmentation significative des dépenses qui s'explique par :

-une augmentation des charges financières liée au paiement sur l'exercice 2017 des indemnités financières de remboursement anticipé des prêts CRCA pour 109 009,60 €

- une progression des charges du personnel

1. Charges du personnel (012)

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget principal. Elles représentaient 40,42% des dépenses réelles de fonctionnement en 2017.

Leur maîtrise revêt un enjeu primordial pour la bonne santé financière de la Commune.

La progression des dépenses de personnel en 2017 provient de plusieurs facteurs de hausse, exposés lors du vote du budget primitif :

- Augmentation du point d'indice de 1,2% ;
- Mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) ;
- Glissement - vieillesse - technicité (G.V.T avec les avancements d'échelon, promotion sociale).
- Hausse des besoins : recrutement d'un DGA en juillet 2016, d'un agent technique en juillet 2017 et d'une ATSEM en septembre 2017.

Les dépenses de personnel ont augmenté de 5,7% en 2017.

Ceci étant, l'optimisation du fonctionnement des services et les efforts d'organisation et de simplification des procédures ont permis, dans le respect d'un juste équilibre entre les créations et les redéploiements de postes, de limiter la progression de la masse salariale malgré des mesures externes, qui ont tendance à la faire progresser.

En 2018, la masse salariale devrait évoluer de 3,8 % par rapport à 2017. La progression des dépenses de personnel en 2018 proviendra :

- Des crédits nécessaires à l'application du Glissement - Vieillesse – Technicité (avancements d'échelon, promotion sociale) ;
- De la reconduite des mesures tournées vers les nouveaux services publics et notamment les Temps d'activité périscolaires (TAP), la réorganisation du service accueil-population et relations publiques.
- De la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

2. Charges à caractère général (011)

Le chapitre des charges à caractère général regroupe les achats courants (compte 60), les services extérieurs (comptes 61 et 62) et les impôts et taxes (compte 63).

Consigne a été donnée aux élus et services de poursuivre les économies engagées depuis 2015 et de proposer ainsi un budget en diminution en 2017 et inférieur au montant réalisé en 2016.

La consigne est respectée pour la grande majorité des services.

On constate cependant certains postes en augmentation.

- Les dépenses de fonctionnement affectées à la reconstruction de l'école de Lorient sont en augmentation : la consommation d'énergie, les contrats de maintenance.
- La consommation d'énergie de l'église liée à la mise en place des lustres chauffants
- Les dépenses d'entretien des bâtiments et de maintenance liée aux travaux de remise aux normes électriques et défense incendie et à la remise en état après sinistre de l'atelier du musée.

Le budget 2018 sera réajusté pour tenir compte des dépenses nouvelles liées à la nouvelle réglementation en matière de sécurité, d'accessibilité (registre d'accessibilité) et de contrôle de l'air dans les locaux scolaires.

3. Autres charges de gestion courante (65)

Les dotations budgétaires allouées au CCAS et à la caisse des écoles seront reconduites pour des montants de **42 335,00 €** et **566 000,00 €** environ en 2018.

L'enveloppe budgétaire des subventions à verser aux associations serait maintenue à hauteur de **40 000 €**.

4. Charges financières (66)

Elles ont été en augmentation en 2017, conséquence du paiement des indemnités financières de remboursement anticipé des prêts CRCA pour **109 009,60€**.

L'inscription au budget primitif 2018 s'établira autour de 127 000€ sur le budget principal.

5. Prévision des dépenses de fonctionnement pour 2018

CHAPITRES		CA 2017 estimé	2 018
O11	Charges à caractère générale	669 544,12 €	738 801,42
O12	Charges de personnel	1 338 820,04 €	1 390 000,00
O14	Atténuations de produits	149 152,00 €	149 152,00
65	Autres charges de gestion courante	798 794,13 €	896 833,81
66	Charges financières	231 495,82 €	127 000,00
67	Charges exceptionnelles	11 056,00 €	3 500,00
O42	Dotations aux amortissements	110 119,75 €	141 773,00
Total des dépenses de fonctionnement *		3 308 981,86 €	3 447 060,23

* hors dépenses imprévus, virement à la section d'investissement et reports

C - L'autofinancement

Maintenir de l'autofinancement constitue l'enjeu majeur compte tenu de la situation actuelle, et nécessitera bien évidemment un effort collectif dont l'intérêt principal sera de garantir un niveau raisonnable d'investissement et la préservation de la masse salariale.

L'épargne brute est estimée à 276 912,06 € en 2017, en baisse de 38.77% par rapport à 2016.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes réelles	3 237 052,12	3 345 271,91	3 418 009,34	3 475 774,17
Dépenses réelles	2 894 534,09	3 003 678,66	2 965 734,33	3 198 862,11
Epargne brute	342 518,03	341 593,25	452 275,01	276 912,06
Taux d'épargne brute	10,58%	10,21%	13,23%	7,97%
Annuité en capital de la dette	171 652,28	166 664,86	213 731,95	270 517,47
Epargne nette	170 865,75	174 928,39	238 543,06	6 394,59
Taux d'épargne nette	5,28%	5,23%	6,98%	0,18%
encours de la dette	2 469 920,87	2 598 268,59	4 231 603,72	5 774 420,54
capacité de désendettement	7,21	7,61	9,36	20,85

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement et constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Le taux d'épargne brute se dégrade fortement en 2017, à 7,97% contre 13,23% l'année précédente. Il en est de même pour l'épargne nette (6 394,59 € contre 238 543,06 € en 2016) et le taux d'épargne nette (0,18% en 2017 et 6,98% en 2016).

Cela provient du **remboursement anticipé des prêts CRCA pour 109 009,60€**. Ce rachat a permis d'obtenir un taux d'intérêt nettement inférieur, avec une économie sur les montants d'échéances sur la durée de l'emprunt. En revanche, le rachat oblige le paiement d' « *indemnité de rachat anticipé* » à l'établissement bancaire ; **cette dépense venant impacter directement les ratios**.

En 2018, nous devrions revenir sur des niveaux plus cohérents.

A titre de comparaison, en neutralisant le montant de rachat, nous aurions eu :

Une épargne brute de 385 921,66 €

Un taux d'épargne brute de 11,10 %

Une épargne nette de 115 404,19 €

Un taux d'épargne nette de 3,32 %

Une capacité de désendettement de 14,96

Par ailleurs, les résultats de fonctionnement pour 2017 devraient s'établir ainsi pour le budget principal :

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	3 308 981,86
Recettes réalisées	3 481 992,12
Résultat de l'exercice	173 010,26
Résultat de l'exercice antérieur	607 389,46
= Excédent de fonctionnement cumulé	780 399,72

Il est important de rappeler que l'intégralité des emprunts nécessaires aux financements des projets communaux, référencés au sein du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) ont été contractés sur les exercices 2015 et 2016.

III - BUDGET PRINCIPAL : L'INVESTISSEMENT

A – L'actualisation du plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissements (PPI) établi dès 2015 projette un ensemble de programmes à réaliser sur la mandature pour un total de 7,8 M€ financés par les subventions, l'autofinancement, et autres recettes d'investissement diverses (taxes d'aménagement, participation voie et réseaux...).

Dans le cadre de la préparation du budget 2018, il a été demandé aux services et aux élus de procéder à la mise à jour des données en veillant toutefois à conserver l'équilibre général du PPI.

Il convient de rappeler que les données du PPI sont les données des comptes administratifs prévisionnels alors que les crédits inscrits au budget sont des ouvertures de crédits. Il en résulte forcément un décalage.

Les dépenses d'équipement (études, acquisitions, travaux) ont été réalisées (dépenses payées) en moyenne à 62% entre 2015 et 2017.

DOB 2018		
MONTANT TOTAL REALISE AU 31/12/2017	4 825 182,58	61,68%
engagé 2017 (pas encore payé)	179 632,65	63,98%
PREVU 2018	2 105 977,60	
PREVU 2019	711 600,00	
TOTAL PREVISION MANDATURE (sans les prévisions au-delà de 2020)	7 822 392,83	

Voir PPI en annexe

B- Les dépenses et recettes d'équipement en 2017

En matière de dépenses, tout au long de cette année 2017, la commune a poursuivi la réalisation d'opérations majeures telles que :

- le renouvellement de matériel administratif et technique et d'animation
- les aménagements de voirie
- Les aménagements les espaces bibliothèque et musée
- La mise en conformité sécurité et accessibilité de l'école maternelle et du musée
- la construction d'un self aux écoles du bourg
- l'aménagement du local CCAS
- la réfection de la toiture de l'ensemble socio-culturel

La commune a également réalisé des opérations d'entretien de son patrimoine bâti et de voirie.

Au montant estimé des dépenses d'équipement pour le compte administratif 2017, doivent être ajoutés les opérations engagées et qui se poursuivront en 2018.

prog	Dépenses investissement	CA 2015	CA 2016	Budget global 2017	Réalisé 2017	Engagé 2017
11	Matériel de bureau et informatique	6 802,42	3 384,05	33 151,20	31 923,60	2 944,80
14	Voirie	408 862,16	166 867,77	495 483,38	216 081,45	61 729,01
19	Matériel divers	0,00	7 844,30	29 804,00	15 433,25	0,00
38	bibliothèque	167,88		10 400,00	2 215,73	0,00
41	Ecoles du bourg	12 080,55	75 020,63	163 101,88	96 388,06	22 752,28
42	Ecole de lorient	779 445,51	2 576 301,99	25 699,59	11 643,11	4 897,46
46	Eglise	6 108,00	17 684,34	0,00	0,00	0,00
48	Matériel services techniques	369,00	14 588,74	10 368,00	6 879,60	0,00
49	mise en conformité bâtiments		2 028,60	51 000,00	12 051,08	0,00
50	Travaux local la poste (CCAS)	0,00	0,00	30 000,00	5 233,00	1 305,45
52	aire de jeux au piron	756,00		0,00	0,00	0,00
53	aménagement sportifs	1 575,84		30 000,00	0,00	0,00
58	cimetière		0,00	3 000,00	0,00	0,00
59	city stade lorient	48 612,84	0,00	0,00	0,00	0,00
61	maison de la poterie	2 419,20	620,00	11 170,00	2 570,00	2 576,40
64	salle polyvalente bourg (cabrales)	15 428,57	14 447,34	22 260,00	2 555,00	2 052,00
66	espace multi activité		0,00	49 200,00	0,00	972,00
71	rénovation bâtiment mairie-éclairage r+1	24 211,86	9 773,13	30 596,52	863,27	29 733,25
75	acquisition foncière		0,00	82 000,00	37 646,32	0,00
79	place fouragnan-halle		6 594,00	731 345,60	16 707,60	50 670,00
81	Réfection bâtiments communaux	24 324,70	22 361,44	34 006,95	28 638,91	0,00
82	Création de réseaux	3 810,26	548,40	11 379,80	5 783,48	0,00
86	opérations non affectées	2 640,00	29 345,60	75 944,00	47 544,00	0,00
	totaux	1 337 614,79	2 947 410,33	1 929 910,92	540 157,46	179 632,65
040	opération d'ordre de transfert de section à section	5256,75	5 922,75	6 217,95	6 217,95	
041	opération patrimoniale	222700,09	4 557,00	85 744,74	85 744,74	
16	emprunts=241000 annuités+840000 remb CRCA	166664,86	213 731,95	1 109 500,00	1 109 355,62	
020	Dépenses imprévues			9 706,00		
	TOTAL DEPENSES D INVESTISSEMENT	1 732 236,49	3 171 622,03	3 141 079,61	1 741 475,77	179 632,65

Concernant les recettes, les ressources sont constituées par :

- les subventions d'investissement pour un montant de 602 894,08 €
- le FCTVA pour 217 951 €
- la taxe d'aménagement pour 103 921,21 €
- l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 250 000 €

Le résultat de la section d'investissement pour 2017 devrait s'établir ainsi :

Section d'investissement	
Dépenses réalisées	1 741 475,77
Recettes réalisées	2 370 630,68
Résultat de l'exercice	629 154,91
Résultat de l'exercice antérieur	394 048,39
= Excédent d'investissement	1 023 203,30

Les restes à réaliser au 31 décembre 2017 s'élèvent à 179 632,65 € en dépenses et 39 987,58 € en recettes

B- Les investissements prévus en 2018 et l'endettement

1. Les programmes d'investissement

Les programmes importants ont été en phase de réalisation entre 2015 et 2017 : la reconstruction de l'école de Lorient, la création du city stade de Lorient, la réfection et la mise en sécurité des voiries, l'extension du parking du groupe scolaire du bourg, l'équipement en vidéo projecteurs des classes élémentaires, la mise en conformité des bâtiments, le renouvellement du serveur informatique de la mairie, l'aménagement d'un self au restaurant scolaire des écoles du bourg, l'aménagement du local CCAS.

L'année 2018 marquera le lancement de deux nouveaux projets importants du mandat : l'aménagement de la place Fouragnan avec la construction d'une halle et la construction de la salle multi activités.

Les autres programmes d'investissement à l'étude sont :

1-L'équipement des services

- Poursuite du renouvellement du matériel informatique du service administratif
- Equipement du service technique
- Equipement en mobilier et logiciel services culturels

2-La mise en conformité des bâtiments

- Poursuite des travaux de mise en conformité accessibilité des bâtiments
- Continuité du programme de mise en conformité électrique des bâtiments
- Travaux de remise en état des logements sociaux
- Poursuite de l'aménagement du local CCAS

3-Aménagement de voirie avec notamment :

- Reprise et création de réseaux pluviales
- Aménagement de plateforme pour conteneur poubelle
- Aménagement de plateformes de retournement pour les voies en impasse
- Poursuite des aménagements de sécurité de voirie
- Signalisation et la mise en place de radars pédagogiques

4-Action éducative

- Équipement des classes maternelles en tablettes numériques
- Études préliminaires pour la restructuration de l'école élémentaire Marie Curie

5-Pratique du sport

- Éclairage du terrain de rugby
- Rénovation des terrains de tennis

6-Politique culturelles

- Des acquisitions et restauration d'œuvres pour le Musée
- Réaménagement de la collection permanente du musée-cartels
- Acquisition d'un logiciel inventaire

Au regard des propositions actuellement à l'étude, les programmes d'investissement du budget principal devraient s'équilibrer autour de **2,1 M€**.

Tableau synthétique des programmes :

prog	Dépenses investissement	PPI 2018
11	Matériel et mobilier	17 500,00
14	Voirie	140 024,00
19	Matériel divers	19 500,00
38	bibliothèque	3 000,00
41	Ecoles du bourg	51 250,00
48	Matériel services techniques	4 200,00
49	mise en conformité bâtiments	51 000,00
50	Travaux local la poste (CCAS)	22 000,00
53	aménagement sportifs	65 600,00
61	maison de la poterie	17 287,00
66	espace multi activité	820 800,00
79	place fouragnan-halle	784 697,00
81	Réfection bâtiments communaux	82 800,00
82	Création de réseaux	10 000,00
86	opérations non affectées	16 320,00
	totaux	2 105 978,00

2. Les dépenses d'investissements supplémentaires

A ce programme d'investissements, il convient de rajouter des dépenses supplémentaires concernant notamment les opérations d'ordre, et les remboursements du capital des emprunts :

- Montant des dépenses en opérations d'ordre : **5 789 €** environ
- Les annuités des emprunts : **292 171 €** environ

3. L'endettement

La situation des emprunts est la suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
En-cours de la dette au 1er janvier	2 469 920,87	2 598 268,59	4 231 603,72	5 774 420,54	5 665 259,34	5 370 637,20	5 127 869,19	4 864 805,00	4 597 003,34	4 324 322,88	4 046 617,54	3 763 736,42
Annuité dette	265 081,01	277 009,60	353 228,78	480 839,12	420 660,62	361 670,21	375 491,64	373 538,74	371 586,08	369 630,44	367 672,38	361 450,88
intérêts	93 428,73	110 344,73	139 496,82	210 324,65	126 038,48	118 902,20	112 427,45	105 737,08	98 905,62	91 925,10	84 791,26	77 497,02
capital	171 652,28	166 664,87	213 731,96	270 514,47	294 622,14	242 768,01	263 064,19	267 801,66	272 680,46	277 705,34	282 881,12	283 953,86

Ratio de la dette par habitant

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
population	3 750	3 750	4 000	4 000	4 158	4 278	4 300	4 300	4 300	4 300	4 300	4 300
en-cours dette/hab	658,65	692,87	1 057,90	1 443,61	1 362,50	1 255,41	1 192,53	1 131,35	1 069,07	1 005,66	941,07	875,29
annuité dette/hab	70,69	73,87	88,31	120,21	101,17	84,54	87,32	86,87	86,42	85,96	85,51	84,06

En 2018, l'évolution de l'en-cours de la dette, telle qu'elle est présentée, intègre la **totalité des emprunts contractés sur le budget communal et assainissement**, pour le financement des programmes d'investissement de la mandature.

Par ailleurs, le rachat de deux emprunts sur la base des taux actuels très bas ont permis de contenir l'évolution de l'endettement et une économie de **158 676,10 €** en intérêts déboursés sur la durée de l'emprunt.

Il n'y aura pas recours à l'emprunt pour l'équilibre budgétaire de l'année 2018.

C - Les Recettes d'investissement

Les ressources propres de la section d'investissement pour 2018 s'établiront à 1.3 M€, hors excédent antérieur et opérations d'ordre :

- Subventions d'investissement 460 016€.
- Le FCTVA pour 386 000€
- La taxe d'aménagement pour 45 000€
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 416 000€

IV - BUDGET ANNEXE

A - le service d'assainissement

1- L'exploitation

Le budget de fonctionnement du service d'assainissement devrait être stable en 2018. Les recettes prévisionnelles sont basées sur le maintien des tarifs pour les particuliers. De l'équilibre de la section de fonctionnement ressort un autofinancement de 360 545 € assurant les programmes d'entretien et de renouvellement proposés en investissement.

	DEPENSES D'EXPLOITATION	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Budget 2017 global	réalisé 2017	Prévisions 2018
042	Dotations amortissements	111 670,11	108 925,63	108 943,63	110 918,63	110 918,63	110 918,63
615	Entretien et réparations	0,00	1 575,29		69 731,18	0,00	0,00
616	Assurances	0,00				0,00	0,00
617	Études et recherches: BE procédure délégation service				10 980,00	10 980,00	16 199,54
6215	Personnel mis à dispo				5 000,00	4 805,26	10 000,00
6226	Honoraires (SATESE - DDTM)	2 118,60		2 273,31	4 000,00	2 535,06	4 000,00
627	services bancaires et assimilés					300,00	300,00
6228	Divers	350,00			6 500,00	0,00	0,00
6231	annonces et insertion					2 440,80	2 500,00
658	Syndicat de Lyde				4 000,00	0,00	4 000,00
66111	Intérêts	38 320,07	33 481,94	30 975,13	33 195,49	33 195,49	31 550,00
66112	Int. Rattachement ICNE	-34 395,34			25 431,17	25 828,04	23 729,61
7E+05	ICNE exercice n-1	32 123,75			-27 555,25	-27 555,25	-25 828,04
671	Charges exceptionnelles (intérêts moratoires)						0,00
673	titres annulés				1 000,00		1 000,00
022	Dépenses imprévues				7 500,00		12 098,43
023	virement à la section d'investissement				470 313,90		360 545,37
	Total	150 187,19	143 982,86	142 192,07	721 015,12	163 448,03	551 013,54
	RECETTES D'EXPLOITATION	CA 2014	CA 2015	Réalisé 2016	Budget 2017 global	réalisé 2017	Prévisions 2018
002	excédents reportés				512 211,12		321 209,54
777	amortissement subvention d'invest	33 804,00	33 804,00	33 804,00	33 804,00	33 804,00	33 804,00
704	PRE (soldes 2012) et PAC	28 000,00	194 259,91	49 000,00	20 000,00	80 000,00	50 000,00
70611	Redevance Nantaise	122 178,74		142 277,06	140 000,00	146 921,75	146 000,00
741	Primes d'épuration, (Agence de l'eau)	19 008,00	11 328,00	16 986,00	15 000,00		0,00
	Total	202 990,74	239 391,91	242 067,06	721 015,12	260 725,75	551 013,54

La section d'exploitation devrait dégagée un excédent sur l'exercice 2017 d'environ 97 277,72 €.

Le résultat des exercices antérieurs s'élevant à 512 211,12 €, l'excédent cumulé devrait avoisiner les 609 488,84 €.

Une partie de cet excédent sera affecté pour couvrir le déficit de la section d'investissement.

2- L'investissement

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur les secteurs du Merle et de Piron ont été en phase de réalisation en 2017.

L'année 2018 marquera le lancement de nouveaux projets consacrés à la rénovation des réseaux et l'étude du schéma d'assainissement pour un montant global de **366 000€**.

Le remboursement du capital des emprunts sera provisionné pour un montant de 71 660 €.

Les opérations d'ordre seront de 33 804€.

Les restes à réaliser sur les opérations d'investissement 2017 sont reportés pour un total de 16 128,95€.

comptes	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2014	CA 2015	Réalisé 2016	Budget 2017 global	réalisé 2017	RAR 2017	ppi 2018	2018 RàR+PPI
	Résultat antérieur reporté							480 203,85	480 203,85
1641	Capital emprunt	62 841,30	63 759,05	64 709,36	67 480,84	67 479,19		71 660,00	71 660,00
040	Amortissement subvention	33 804,00	33 804,00	33 804,00	33 804,00	33 804,00		33 804,00	33 804,00
2031	Études- schéma assainissement	0,00			9 766,16			30 000,00	30 000,00
2315	Opération STEP-mise en conformité				0,00			30 000,00	30 000,00
	postes de relevage							30 000,00	30 000,00
	optimisation sous vide							36 000,00	36 000,00
	réaménagement réseau bourg							240 000,00	240 000,00
2315	étude socama			4 248,00	48 447,58	41 253,72	5 030,28		5 030,28
2315	Travaux extension le merle-Le Casse-Piron-C	0,00	108,00		977 915,58	1 003 063,30	11 098,67		11 098,67
2315	Travaux-route de lignan & place fouragnan			13 289,40	180 000,00				0,00
2315	Divers busages				31 710,60				0,00
27	Autres	1 988,48							0,00
	TOTAL	98 633,78	97 671,05	116 050,76	1 349 124,76	1 145 600,21	16 128,95	951 667,85	967 796,80
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Budget 2017 global	réalisé 2017	RAR 2017	ppi 2018	budget 2018 RàR+PPI
001	Résultat antérieur reporté				63 045,23				0,00
1068	excédent de fonctionnement capitalisé				100 000,00	100 000,00		288 279,30	288 279,30
2763	Subvention annuité Conseil Général	4 847,69	4 847,71	4 344,00	0,00	4 344,00			0,00
13	Subvention-piron -le merle CG				104 847,00	87 088,50	4 847,00		4 847,00
13	Subvention-piron -le merle AAG				200 000,00		203 206,50		203 206,50
16	emprunt				300 000,00	300 000,00			0,00
040-	opérations d'ordre	112 420,11	108 925,63	108 943,63	110 918,63	110 918,63		110 918,63	110 918,63
021	virement de la section de fonctionnement				470 313,90			360 545,37	360 545,37
	TOTAL	117 267,80	113 773,34	113 287,63	1 349 124,76	602 351,13	208 053,50	759 743,30	967 796,80

Les résultats d'investissement 2017 font apparaitre un déficit cumulé, avec les restes à réaliser, d'un montant de 288 279,30 €. L'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation est prévue pour ce montant.

Un virement de la section d'exploitation devrait équilibrer la section d'investissement pour un montant de 360 545,37 €.

B - La régie transport

Les dépenses d'exploitation resteront stables pour 2018.

La section est équilibrée avec une subvention du budget principal qui vient compenser la probable baisse de la subvention transport de la région nouvelle aquitaine due à la baisse des utilisateurs qui passe de 50 à 12 en 2017-2018 avec la suppression de la navette entre les écoles de Lorient et du bourg.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	BS 2017	DM1	BUDGET 2017	Réalisé 2017	Prévisions 2018
6066	Carburants	3 000,00	3 000,00		6 000,00	2 079,29	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	8 590,47		14 590,47	3 787,92	10 010,00
618	Divers	500,00			500,00	238,80	500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs				0,00		
6228	Divers					63,00	95,00
6281	Concours divers (carte entreprise bus valable 5 ans)				0,00		
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	16 000,00			16 000,00	15 856,05	16 000,00
6228	Divers						
6541	Créances admises en non-valeur	138,49			138,49	0,00	150,00
658	Charges diverses de gestion courante (licence logiciel bus)	250,00			250,00	0,00	250,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00			0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés				0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues						
	TOTAL DEPENSES REELLES	25 888,49	11 590,47		37 478,96	22 025,06	29 005,00
023	Virement à la section d'investissement		10 285,51		3,00	10 288,51	
042	opération d'ordre		226,00		226,00	226,00	226,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	36 400,00	11 590,47		3,00	47 993,47	29 231,00

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	BS 2017	DM1	BUDGET 2017	Réalisé 2017	Prévisions 2018
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent)	0,00	11 590,47		11 590,47		9 320,21
7061	prestation de services (participation des familles)	1 000,00			1 000,00	1 070,00	1 000,00
7472	Région					5 520,00	5 000,00
7473	Département	14 000,00			14 000,00	13 387,80	
7474	Commune	21 400,00			21 400,00		13 900,79
777	Quote part subvention d'investissement	0,00		3,00	0,00	3,00	10,00
	TOTAL RECETTES	36 400,00	11 590,47	3,00	47 990,47	19 980,80	29 231,00

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 60 589,55 €.

	DEPENSES D INVESTISSEMENT	BP 2017	BS 2017	DM1	BUDGET 2017	Réalisé 2017	Prévisions 2018
1641	Emprunts en euros	0,00			0,00		0,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	10 511,51	60 140,55		70 652,06		60 579,55
1391	Subvention d'investissement	0,00		3,00	3,00	3,00	10,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00			0,00		0,00
					0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D INVESTISSEMENT	10 511,51	60 140,55	3,00	70 655,06	3,00	60 589,55
	RECETTES D INVESTISSEMENT	BP 2017	BS 2017	DM1	BUDGET 2017	Réalisé 2017	Prévisions 2018
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		60 140,55		60 140,55		60 363,55
021	virement de la section de fonctionnement	10 285,51		3,00	10 288,51		
28156	Matériel de transport d'exploitation (amortissements)	226,00			226,00	226,00	226,00
					0,00		
	TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT	10 511,51	60 140,55	3,00	70 655,06	226,00	60 589,55

Documents annexes :

- PPI budget communal dépenses et recettes
- PPI budget assainissement dépenses et recettes
- PPI budget transport dépenses et recettes

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses collègues et lève la séance à 20h .

Le Secrétaire de séance,

Catherine MARBOUTIN